

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 13 mai 2026*

L'an deux mille vingt-six le treize mai à 20h00, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CASAGRANDE Hervé, CHAPERON Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury, SIEURAC Sandrine.

**Absents excusés** : CAILHOL Marjorie, CHOPO Guy, CORTESE Kelly, SOLAGES (de) Hervé.

**Procurations** : SOLAGES (de) Hervé à HERIN Christophe, CAILHOL Marjorie à ANTOONS Benjamin.

**Secrétaire de séance** : FERRET Myriam.

**Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 15 avril 2026.**

**2026/024 – Délibération : Acquisition parcelle et indivis « Le Garric »**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°007/2026 du 04/03/2026 relatant que le propriétaire de la parcelle A 1003 sise au lieu-dit « Le Garric » (le long de la Route d'Aiguelèze), propose depuis plusieurs années de vendre à la commune de Rivières ladite parcelle non viabilisée, celle-ci n'étant pas constructible. En effet, le résultat de l'enquête publique de la révision du PLU confirme ceci. Dans la délibération citée, les Elus ayant refusé la proposition du Maire relative à une acquisition à hauteur de 3€ ou 5€ le m<sup>2</sup>, ont proposé une acquisition à 1€ le m<sup>2</sup>. Un courrier en ce sens a été transmis au propriétaire qui, dans son courrier du 23/04/2026 fait valoir qu'il accepte ces conditions de vente. Cette acquisition permettra à la commune d'avoir une réserve foncière pour d'éventuels échanges de terre avec les agriculteurs.

**Les Elus sont invités à se prononcer sur l'acquisition à hauteur de 1€ le m<sup>2</sup>, de :**

- La parcelle A 1003, d'une superficie de 2 932m<sup>2</sup>
- L'indivis A 1004 servant de servitude, d'une superficie de 115m<sup>2</sup> (indivision à hauteur d'1/6°)

**Soit un total d'achat s'élevant à : 3 047€ pour 3 047m<sup>2</sup>.**

*Le Notaire aura pour soin d'évaluer la contenance exacte des surfaces en fonction des actes notariés et des servitudes liées aux parcelles concernées.*

Les élus sont invités à autoriser cette acquisition et à donner au Maire pouvoir de signature de toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de cette formalité. L'étude de M° MOULIS sera en charge du dossier.

**Adopté à l'Unanimité.**

## **2026/025 – Délibération : Activité et emprises de l’Aqua-Parc**

La gérante a fait remonter des problèmes de bouées / 93 ancrages / 40 tonnes au fond du Tarn, mais également des problèmes des filins emmêlés à cause des crues. Tout cela est très couteux pour la gérante. Plusieurs questions se posent, notamment sur des aides que pourraient éventuellement mettre en place la commune pour maintenir cette activité cet été. Par ailleurs, la perte de cette activité engendrerait d’autres conséquences pour la commune. Des options vont être étudiées avec les Pompiers ou le club de plongée de Cap Découverte pour plonger, enlever et remettre en fin de saison et début de saison les bouées et ancrages. Une rencontre avec la gérante est prévue

Il est proposé d’ajourner la présente délibération en attente d’obtenir de nouveaux éléments.

### **Adopté à l’Unanimité.**

#### **Point SIVU « Piscine d’Aiguelèze »**

Le Permis de Construire est sur le point d’être déposé.

Le bureau quant à lui a été renouvelé. Monsieur ALEX DE NARDY (élu de Lagrave) a été élu Président, et Monsieur CHOPO Guy a été élu premier Vice-Président.

## **Questions diverses**

### **Travaux d’aménagement cœur de Bourg**

Le bâtiment du cabinet médical commence à prendre forme.

Les travaux de toiture de la mairie ont débuté. Celle-ci est désormais hors d’eau et hors d’air.

### **DETR**

Les services de l’Etat ont transmis à la commune le montant alloué au titre de la DETR 2026 pour l’opération « Construction d’un cabinet médical, de logements associés et restructuration de la mairie ». La différence entre le montant de subvention demandé auprès de leur service et celui alloué est de 446 403€. Le maire fait part de son incompréhension totale et a obtenu un rdv avec le Secrétaire Général de la Préfecture. La décision de la part du Département interviendra dans un second temps.

### **Rencontre médecins et Infirmiers**

Une rencontre avec les médecins est prévue le 21 mai sur le lieu du chantier afin de leur présenter l’avancée des travaux et d’échanger autour de divers points, notamment l’aménagement des locaux à venir.

Deux infirmiers associés ont visité le local de santé. Une lettre d’intention a été signée pour occuper dès le 25 octobre 2026 le bureau de 13,85m2 avec accès aux parties communes et places de parking dédiées à la patientèle.

### **Fermeture de la 5<sup>ème</sup> classe**

Malgré tous les efforts engagés par l’Equipe enseignante, l’Association des parents d’élèves et les Elus, la fermeture de classe envisagée par l’Inspection Académique sera effective à la rentrée scolaire 2026-2027. Un courrier de mécontentement a été adressé par la mairie à Madame l’Inspectrice.

### **Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

Le Règlement Intérieur du conseil municipal a été communiqué aux Elus qui sont invités à en prendre connaissance d’ici le 10 juin, date de séance de conseil municipal à laquelle il sera demandé aux élus les modifications attendues, afin de le voter au conseil du mois de juillet.

Pour rappel, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Celui-ci fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le CGCT. Les Elus sont invités à donner leur avis sur la rédaction d'un nouveau règlement.

#### **Cimetières**

Les tarifs de vente des concessions abandonnées seront délibérés au conseil du 10 juin 2026.

#### **Parrainage arbres**

Dans le cadre du programme « 1 naissance / 1 arbre » lié aux naissances 2025, le parrainage aura lieu cette année **samedi 20 juin 2026 à 11h00** au petit bois. L'ensemble des Elus est invité, le verre de l'amitié sera proposé aux participants.

#### **Lancement des Commissions**

La délibération nommant les commissions et ses membres ayant été actée, Monsieur le Maire appelle les Elus à débiter celles-ci ou les groupes de travail autant que nécessaire.

#### **Elections Sénatoriales**

Les élections Sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026. Selon le décret 2026-301 du 21 avril 2026, chaque Maire a obligation de convoquer son conseil en date du **vendredi 5 juin 2026**. Pour cette raison, une convocation de Conseil Municipal sera adressée aux Elus en temps voulu sur laquelle l'horaire sera précisé. Au cours de cette réunion, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants devront être nommés.

#### **RAPPEL : Rencontre Agents/Elus**

La date est fixée au **vendredi 5 juin à 18h30**. Les élus n'ayant pas encore donné réponse sont invités à le faire avant le 20 mai.

#### **RAPPEL : Riv'Infos**

Il est proposé à l'ensemble des Elus de prévoir une auto-présentation de chacun d'eux dans la prochaine édition du journal communal qui paraîtra début juin. Une réponse est attendue auprès du secrétariat avant le 15 mai.

#### **Salon de coiffure**

Monsieur le Maire informe que l'inauguration du nouveau salon de coiffure « Fée toi Belle » installé sur Rivières au 15 Route du Puech de Roques, aura lieu vendredi 19 juin 2026 à partir de 19h00. La gérante de ce salon est Madame Pauline COMBETTES.

#### **Jardin partagé**

Un parent d'élève membre de l'APE, s'est porté volontaire pour créer et s'occuper d'un jardin partagé. Le pilotage de cette étude se fera par Madame Laury RAYNAL.

**Fin de la séance : 21h43**

**Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.**

**Le Secrétaire de séance,  
Myriam FERRET.**

**Le Maire,  
Christophe HERIN.**